

Transition : amorcer le mouvement grâce à la Maec forfaitaire.

La Région mise sur la transition agroécologique. Pour ce faire, elle propose une Maec forfaitaire d'un montant de 18 000 €, cofinancé par la Région Normandie et l'Union européenne, pour aider les exploitations à initier le mouvement, ou le poursuivre, en matière de diminution des phytosanitaires, de bilan carbone ou d'autonomie protéique. Décryptage.

Pour son mandat 2023-2027, la Région Normandie a annoncé en mai 2022 le déblocage de 60 millions d'euros par an en matière de politique agricole. À ce titre, elle a décidé de miser sur le volet transition agroécologique, en parallèle des aides à l'installation et aux investissements. Pour ce faire, elle a lancé une Mesure agroenvironnementale et climatique (Maec) forfaitaire appelée « transition des pratiques », également nommée « contrat de transition ».

Le budget alloué est de 10 millions d'euros sur ce volet, ce qui permettra d'accompagner 500 exploitations normandes. Contrairement aux aides PAC du même nom, la Maec forfaitaire se raisonne « à l'échelle du système et non plus à la parcelle ou à la surface », spécifie Stéphane Berzinger, directeur technique de la Chambre d'agriculture du Calvados, engagée sur le dossier. Le montant total de l'aide s'élève à 18 000 € sur cinq ans, soit 3 600 € versés annuellement.

RÉDUCTION DES IFT

Parmi les itinéraires pouvant intéresser les exploitants normands, trois voies peuvent être privilégiées. La première, la stratégie phytosanitaire, vise la réduction d'au moins 30 % de l'usage des herbicides et non herbicides (mesures via les IFT), en cinq ans. Des solutions comme la diversification des assolements et des rotations, la modification des pratiques culturales, le renforcement du travail mécanique du sol, etc., peuvent à ce titre être envisagées.

OBJECTIF CARBONE

La seconde voie porte sur le bilan carbone. Si la ferme parvient à réduire son bilan carbone d'au moins 15 % en cinq ans, l'aide est obtenue. Réduire les engrais minéraux de synthèse en privilégiant les ressources organiques, miser sur l'introduction des légumineuses, réduire l'âge du premier vêlage ou encore planter des haies ou introduire les prairies dans les rotations sont autant de voies possibles.

AUTONOMIE PROTÉIQUE

Quant au troisième itinéraire, il s'agit de l'amélioration de l'autonomie protéique de son élevage. Plusieurs conduites sont ici possibles telles que l'augmentation de ses surfaces d'intérêt protéique, l'élévation de la surface pâturée par UGB ou encore l'augmentation de la part de concentrés auto-produits. La réduction de la Matière azotée totale (MAT) dite « bateau » sur le total de la MAT achetée est également envisageable. L'exploitant choisira au moins deux de ces quatre blocs techniques. « De nombreuses exploitations sont déjà engagées dans ces transitions. La Maec forfaitaire peut leur permettre de valoriser ces actions », constate Stéphane Berzinger.

PRÉREQUIS

L'accompagnement du contrat de transition est réalisé par une structure agréée par la Région Normandie : Chambre régionale d'agriculture de Normandie, CER France, cabinet

Langlois, Littoral Normand et réseau des Civam Normands. D'autres structures vont être agréées prochainement. Un diagnostic agroécologique de l'exploitation doit être réalisé afin de mesurer « l'état initial et l'état d'arrivée sur la ferme », mentionne Stéphane Berzinger. À partir de ce rendez-vous, un plan d'actions est défini. Si le bilan final au bout de cinq ans atteste que l'objectif de résultat est atteint, le Contrat de transition est validé. •

LAURA MEYER

Pourquoi accompagner le changement des pratiques agricoles ?

« Sur les trente dernières années, les émissions de GES de l'agriculture en France n'ont baissé que de moins de 10 %, alors que l'objectif global de l'Europe est de réduire les émissions de GES de 55 % d'ici 2030 (base 1990) et d'atteindre la neutralité carbone en 2050 », rappelle la Région Normandie. La perspective de la diminution des précipitations, de l'augmentation des températures moyennes (entre 1 à 3,5 °C), et donc par incidence, l'accroissement des dégradations de la qualité des sols, du stress thermique pour les troupeaux et du stress hydrique pour les cultures, enjoignent plus que jamais la Région Normandie à soutenir « l'agriculture de demain, face aux défis de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, par l'accompagnement au changement des pratiques ».



Retrouvez toutes les informations sur ce dispositif et le contact des structures agréées sur le site de la Région Normandie : www.normandie.fr/contrat-de-transition-maec-forfaitaire-transition-des-pratiques

Contact Région Normandie : transition-agricole@normandie.fr



Clotilde EUDIER, agricultrice et vice-présidente de la Région Normandie, en charge de l'agriculture.

Contrat de transition : « oser prendre les devants ».

Clotilde Eudier, 3^e vice-présidente de la Région Normandie, a répondu aux interrogations sur la mise en place de la Maec forfaitaire « transition des pratiques » et explique pourquoi les agriculteurs devraient s'en saisir.

La Région a lancé une Maec forfaitaire « transition des pratiques ». À ce titre, pourquoi avoir mis l'accent sur la réduction des IFT ?

Parce qu'il faut qu'on arrive à réduire nos IFT et ce, avant que le réglementaire ne nous contraigne. Alors autant anticiper ! Peut-être que si nous avons effectué ce travail en amont sur les néonicotinoïdes, nous ne serions pas en train de boire le bouillon.

Et l'autonomie protéique ?

L'autonomie protéique, c'est quelque chose que l'on

porte depuis des années au sein de la Région Normandie. Diminuer la dépendance aux importations alimentaires et animales va de pair avec notre grand programme sur les légumineuses et la réintroduction de lentilles, de soja et de protéines végétales sur nos exploitations. [...] C'est important de mener des essais et des recherches variétales pour nous adapter face au changement climatique. Peut-être que la lentille ou le soja auront de l'avenir demain en Normandie.

Mais aussi sur le carbone ?

De la même manière qu'il faut réduire les IFT, il faut baisser les émissions de gaz à effet de serre. [...] En tant qu'élue locale, j'ai été contactée par des faiseurs de réseaux de chaleur qui sont très intéressés par la plantation de haies. C'est ce que je dis aux EPCI : vous arriverez à faire replanter des haies aux agriculteurs si vous arrivez à leur vendre le modèle économique.

Pourquoi ne pas avoir choisi de lancer une mesure surfacique ?

On a voulu raisonner en termes d'exploitation et non de surface parce qu'il existe déjà bon nombre d'aides dans ce sens. Mais surtout, c'est un changement que l'on souhaite vraiment au sein de l'exploitation. Instaurer une transformation sur seulement 50 ha, plutôt que sur l'ensemble de la ferme, ça n'a pas de sens. Il faut que ce soit un projet sur le long terme !

Le contrat est sur cinq ans. C'est une durée idéale selon vous ?

Ça permet de laisser le temps à l'agriculteur de pouvoir changer ses pratiques, de voir comment ça évolue. Il y aura peut-être un peu de pertes [du nombre d'agriculteurs engagés, NDLR] en cours de route, parce que certains vont se rendre compte qu'ils ne peuvent pas atteindre leurs objectifs.



« Ce qui m'a plu, c'est la personnalisation. »

Béatrice Despres, agricultrice à Escures-sur-Favières, dans le Calvados, a fait le choix de déposer un dossier auprès de la Région Normandie dans le cadre de la Maec « transition des pratiques ». Le but : être accompagnée dans la mise en place de solutions terrain pour réduire ses IFT. Rencontre.

C'est au sud de Caen, du côté de Saint-Pierre-sur-Dives, que Béatrice Despres exerce ses activités en polyculture élevage. Au départ à la retraite de ses parents, alors qu'elle travaille dans un autre secteur professionnel, elle décide de s'installer et de reprendre la ferme en remplaçant le système laitier et l'atelier porc « petite maternité » déjà en place par un système viande. Diplômée d'un BTS en production végétale, elle se lance seule dans l'aventure, tout en conservant une double activité. « Je ne pouvais pas gérer les deux précédents ateliers toute seule. Les revenus et les perspectives d'acquisition de foncier – le secteur subit une forte pression – ne me permettaient pas de prendre un salarié », justifie-t-elle. C'est pourquoi elle s'est finalement tournée vers l'élevage allaitant. Au

niveau de la race choisie, la Normande est restée.

AUCUNE POSSIBILITÉ AVANT LA RÉGION

« Il y a déjà longtemps que je voulais m'engager dans une Mesure agroenvironnementale et climatique (Maec), dans le cadre de la PAC, mais il s'agissait d'aides nationales ou territorialisées. Or, quand on est en polyculture élevage dans une zone de plaine, aucun contrat n'a pu me satisfaire. Soit on n'a pas assez d'herbe, soit pas assez de surfaces céréalières », déplore-t-elle. C'est en allant fréquemment sur le site de la Région qu'elle découvre alors la Maec forfaitaire « transition des pratiques » en mars dernier et qu'elle se renseigne sur les démarches à effectuer.

CHOISIR SA VOIE

Parmi les trois voies proposées dans le cadre de ce contrat de

transition [voir article « Transition : amorcer le mouvement grâce à la Maec forfaitaire », NDLR], Béatrice Despres s'est naturellement orientée vers la stratégie phytosanitaire qui vise la réduction d'au moins 30 % de l'usage des herbicides et non herbicides. « La voie carbone me semblait un peu compliquée et l'autonomie protéique trop risquée, car je ne souhaite pas agrandir ma surface de prairie. De plus, l'exploitation étant sur des terres séchantes, je dois me laisser la possibilité d'un éventuel achat extérieur pour compléter la ration », décrit-elle. L'exploitante conduit déjà une partie de son exploitation, les herbages, en quasi zéro produits phytosanitaires. « Je mets trente unités d'azote et de l'engrais de fond, mais c'est tout. Ce n'est pas sur-fertilisé », admet-elle.

« DU PERSONNALISÉ »

Avant le dépôt de son dossier dans le courant du printemps, Béatrice Despres a consulté la liste des organismes agréés sur le site de la Région Normandie. Elle s'est alors tournée vers Littoral Normand pour l'accompagner dans sa démarche. Un premier rendez-vous a été effectué fin juin 2023. « Ce qui m'a plu dans ce



Béatrice Despres est installée au sud de Caen en bœuf de race Normande. © LM

contrat, c'est le fait de partir de mes propres chiffres et non de l'IFT moyen pour telle ou telle zone. C'est personnalisé ! », se satisfait-elle. Un « plan d'action » a donc été établi à partir des données et des pratiques de la ferme.

LES PISTES DE RÉFLEXION

Parmi les pistes d'amélioration évoquées pour réduire les IFT, Béatrice Despres a retenu la solution du désherbage mécanique. « Avec la disparition des saisons, les produits phytosanitaires marchent de moins en moins. Sur la ferme, j'ai une problématique de résistance du vulpin. Sur les céréales, je fais habituellement un traitement au printemps et à l'automne. Pour des cultures comme le maïs, le tournesol, les betteraves et le colza, je vais me tourner vers la bineuse afin de réduire l'IFT », relate-t-elle. Elle envisage également d'introduire la luzerne dans son assolement, en cinquième année. Autre option : privilégier les produits de biocontrôle et

un semis plus tardif. « Mon assolement est déjà très diversifié, mais j'ai recours à un semis précoce. Si je le décale entre 8 à 10 jours mes semis de céréales, mon conseiller pense que cela réduira les interventions d'automne au niveau insecticides », remarque-t-elle. Un bilan à mi-chemin, ainsi qu'à la fin de l'engagement, permettra de constater si les méthodes mises en place sont concluantes. •

LAURA MEYER

Des démarches simples

« Le dépôt de dossier sur le site de la Région Normandie a été très simple. Nous l'avons fait ensemble avec mon conseiller Littoral Normand », se remémore Béatrice Despres, avant d'ajouter : « il a seulement fallu joindre le plan d'action réalisé avec mon conseiller, le justificatif d'assolement de la PAC de l'année ou des années de référence choisies, une pièce d'identité et un RIB. »

L'exploitation en chiffres

- 52 ha, dont 30 ha en céréales, maïs, betteraves fourragères, colza, pois, tournesol, etc., 21 ha de prairie naturelle et 1 ha de prairie temporaire
- 60 bœufs de race Normande
- 15 bœufs commercialisés/an
- 550 kg de poids moyen pour les carcasses à 40 mois
- 2,67 d'IFT (herbicides)
- 5,64 d'IFT (hors herbicides)

Un diagnostic est obligatoire tout au long de l'engagement.

Le diagnostic de base est là pour évaluer les marges de manœuvre, en fonction de l'exploitation, des cultures. Il suffit parfois de changer des choses simples.

Sur ma ferme, nous avons des pommes et des betteraves. On a commencé à ratisser, ce qui nous a permis de gagner des points en diminuant les IFT par exemple. Deux autres rencontres pendant et au bilan ont lieu.

Comment avez-vous fixé le montant à 18 000 € ?

Un agriculteur qui me parle de s'engager dans la certification Haute valeur environnementale (HVE) ou dans une Maec transition aura probablement besoin de s'équiper. Voilà pourquoi on a tablé sur 18 000 € sur cinq ans. Ce montant forfaitaire est établi sur la base des surcoûts

qu'on a pu observer, à la fois avec le réseau des Cuma, mais aussi sur ce qu'on a pu retenir de notre expérimentation glyphosate. Les coûts supplémentaires engendrés par l'arrêt de l'herbicide sont de cet ordre-là.

Quels types d'exploitations peuvent prétendre à déposer un dossier ?

Les profils sont assez larges. Ça peut être autant des personnes déjà engagées sur des transitions, que des personnes qui partent de zéro. Nous ne sommes pas tous égaux dans la transition agroécologique. [...]

Il y a certains agriculteurs qui ne partent pas de rien, qui ont déjà fait des diagnostics de carbone sur leur exploitation. Tous ces dossiers, on les prend, on garde l'existant. Autrement, on oriente l'agriculteur pour qu'il soit conseillé sur ce qu'il y a à mettre en place sur l'exploitation et pour suivre l'évolution au bout de cinq ans.

Quel message voulez-vous faire passer à travers cette aide ?

Il faut que la Région puisse répondre aux besoins des agriculteurs, au bon moment, et que chacun s'empare du projet. L'idée n'est pas d'aller chercher 18 000 €, mais bel et bien d'être convaincu de son programme, sinon l'exploitant n'y arrivera pas. [...] On a voulu trois entrées pour ne pas bloquer le système. C'est important que les agriculteurs entendent que, plus qu'une somme qui leur est offerte, c'est une mentalité qui est mise en avant !

Quelle conclusion ?

Le dispositif existe. Je trouve qu'il peut être intéressant pour les gens qui ont envie de changer. Prenons les devants plutôt que d'être au pied du mur !

Propos recueillis
par Laura Meyer